



**Union  
Syndicale  
Parlement Européen**

**FR**

Explosion des prix de l'énergie, inflation générale, perturbations économiques... Les mauvaises nouvelles s'accumulent et mettent beaucoup de collègues en difficulté.

La méthode actuelle d'adaptation automatique de nos salaires permet de tenir compte (en partie) de l'inflation. Des chiffres de l'adaptation salariale de fin 2022 circulent dans la presse qui présente cette adaptation comme une espèce de bonus supplémentaire avec un style qui vise à discréditer la fonction publique européenne.

Ces médias généralisent par volonté de buzz et **oublent qu'il n'y a pas que des hauts gradés dans nos institutions.**

Le Conseil exige de ne pas appliquer la méthode cette année à savoir de ne pas suivre l'inflation. Ne pas appliquer la méthode violerait le principe du parallélisme du pouvoir d'achat avec les fonctionnaires des états membres, un des principes majeur de la méthode.

**L'USPE** demande aux autorités de respecter la « parole donnée » et le Statut. Le personnel a déjà accepté l'application de la clause d'exception de la méthode et l'ajournement, encore non payé, d'une partie de l'adaptation 2020.

**Nous avons déjà beaucoup payé en réformes et décisions politiques arbitraires : emplois précaires pour les agents contractuels, recrutement de collègues des nouveaux États membres dans les grades inférieurs en 2004, création de la catégorie AST/SC sans perspective de carrière, gel des salaires en 2013 et 2014, application partielle de l'adaptation salariale en 2010 et 2011.**

**L'USPE** soutiendra toute initiative visant à l'application pleine et entière de la « méthode ».

**Toute autre décision mettrait en précarité économique une grande partie de collègues, principalement ceux ayant les salaires les moins élevés et sur lesquels les institutions s'appuient. Pour certains membres du personnel cela signifiera de ne plus être en mesure de subvenir aux besoins de leur famille dans un pays étranger où ils ont déménagé dans l'espoir de poursuivre une «carrière» dans le service public de l'UE. Le travail de chaque Collègue dévoué au projet Européen est une vocation, mais passe aussi par des sacrifices souvent lourds.**

**L'USPE** suit de très près ce dossier et vous informera au fil de l'évolution du dossier.